



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

« LES JEUNES : ACTEURS ET RESSOURCES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN » **Changer le paradigme : Passer de la « réparation » à la reconnaissance !**

*Recherche-action sur l'identification des leviers de renforcement
du « pouvoir d'agir » des jeunes des quartiers urbains défavorisés de Marseille*

SYNTHESE
Janvier 2014

I. L'étude :

Le SGAR a confié au CRPV, associé à l'Association Régionale pour le Développement Local et à l'Université du Citoyen, une étude action visant à définir des préconisations pour renforcer la participation et le « pouvoir d'agir » des jeunes de plus de 15 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville à Marseille.¹ Les préconisations identifiées ont vocation à s'inscrire dans l'élaboration du futur contrat de ville de Marseille. Cette priorité ne doit cependant pas occulter la possibilité de réfléchir à des échelons territoriaux plus vastes (métropole, région PACA, etc.) ou à embrasser un champ plus large en matière de politiques publiques dans la mesure où la jeunesse constitue un enjeu majeur du gouvernement, traduit notamment à travers le plan intergouvernemental pour la jeunesse.

La démarche engagée interroge la place qui pourrait être faite aux jeunes dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques qui leur sont destinées. « Faire une plus grande place aux jeunes » suppose des ajustements nécessaires en matière d'orientations politiques, de construction de dispositifs mais également des transformations des cultures et des pratiques professionnelles des personnes travaillant en direction de la jeunesse.

II. La jeunesse, un défi et un enjeu politique majeur au cœur d'une expérience commune du déni :

Bien que l'étude porte plus spécifiquement sur « *une certaine jeunesse* », celle des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Marseille, il serait réducteur de considérer la situation de ces jeunes en la déconnectant totalement d'une approche globale de la jeunesse française. En effet, si les jeunes ne constituent pas une catégorie homogène, ils sont cependant au cœur d'une expérience commune : celle d'un sentiment de déni et de mépris que de nombreuses analyses et enquêtes confirment d'année en année. Sans doute l'attention que porte une société à sa jeunesse et les représentations des jeunes sur la place qui leur est accordée sont des marqueurs de l'état de santé et de la vitalité d'une société. De ce point de vue, l'état de la jeunesse française serait l'un des symptômes les plus visibles d'un mal être collectif.

« *Frustrée, la jeunesse française rêve d'en découdre* » : voilà comment le journal Le Monde synthétisait l'enquête menée auprès des 18-34 ans en février 2014.² Cette étude, après tant d'autres, montrait une nouvelle fois à quel point la jeunesse française se sent « sacrifiée » ou « perdue ». La sociologue Cécile Van de Velde y indique combien le besoin de reconnaissance des jeunes est

¹ L'étude a été réalisée sous la responsabilité d'un comité de pilotage associant de nombreux partenaires (SGAR, PDEC, DRJSCS, DDCS, Région PACA, GIP politique de la ville Marseille, CG13 et CAF13). Elle s'est construite à partir d'entretiens et de groupes de travail mobilisant des responsables de politiques publiques, des opérateurs de terrain, des experts et des jeunes.

² Le Monde du 26 février 2014, suite à l'enquête « *Génération quoi ?* » menée auprès des 18-34 ans.

immense et décrit « *une génération consciente, lucide, désillusionnée, selon laquelle les instruments de mobilité sociale ne fonctionnent pas. Les jeunes se sentent abandonnés par la société. Ils ne sont pas aux commandes de leur vie, ils subissent et sont frustrés de ne pas pouvoir faire leurs preuves, de montrer qui ils sont* ». Le point de vue du Forum Français de la Jeunesse va dans le même sens. 75% des jeunes pensent que les jeunes ne sont pas reconnus ni entendus dans la société française.³ Ils éprouvent un profond sentiment de défiance vis-à-vis des institutions censées les représenter ou les aider. Par contrecoup, la politique, ils n’y croient plus.⁴ Vis-à-vis d’elle la méfiance est énorme. Près de la moitié des répondants à l’enquête « Génération quoi ? », n’ont pas confiance dans le personnel politique.

III. Jeunesse des quartiers, le « eux » et le « nous » sous un plafond de verre :

S’intéresser à la jeunesse populaire suppose d’identifier le « commun » et le « spécifique ». De la même manière qu’on peut considérer avec Robert Castel « *les cités comme la pointe avancée d’un processus général de dégradation des conditions de vie, de travail, d’habitat..* »⁵, on peut également imaginer que les situations vécues par les jeunes des quartiers sont également la partie la plus visible d’un processus beaucoup plus large affectant la jeunesse dans sa globalité. Ainsi, au sein de ce processus général de déni de la jeunesse, les jeunes des quartiers seraient ceux qui souffriraient le plus de ce manque de reconnaissance et de perspectives et qui sont aussi les plus gravement touchés par la « crise ».

Parmi les diverses catégories de la jeunesse, celle des « jeunes des quartiers » occupe depuis un certain nombre d’années le devant de la scène politique et médiatique. Cette représentation amalgame indifféremment et simultanément les phénomènes de ségrégation socio-spatiale, de l’immigration, de la délinquance, de l’échec scolaire, de la laïcité et de l’islam, du chômage et de la pauvreté, des rapports entre garçons et filles, etc. C’est une notion « fourre-tout » qui, si elle a le mérite de pointer les discriminations affectant une jeunesse populaire, repose néanmoins sur un procédé de stigmatisation opérant une distinction entre un « eux » et un « nous », transformant ces jeunes en un risque social et politique pour notre société.

Face à cela les interventions menées en direction des jeunes des quartiers populaires peinent à enrayer un processus continu de mise à l’écart. Nous ne développerons pas ici les constats identifiés au cours de l’étude relatifs à l’enfermement territorial, au poids des représentations stigmatisantes, aux chagrins d’école, aux horizons bouchés, aux filets de délinquance, de la consommation ou encore de la religion. L’image générale qui se dégage du panorama des situations vécues par les « jeunes des quartiers » est celui d’un « plafond de verre limitant les possibles ». Ces termes sont revenus très fréquemment dans la bouche des personnes rencontrées lors des entretiens. Ces jeunes, habitant les quartiers populaires, souvent issus de l’immigration, éprouvent un profond sentiment d’injustice et d’abandon et ne se perçoivent pas toujours comme des citoyens comme les autres. L’absence de travail, les origines ethniques et sociales, le parage dans les cités, sont les causes de ce refoulement citoyen. Comme l’évoquait Robert Castel lors des forums Chances et Quartiers organisés par l’Ecole de la Deuxième Chance, « *ni vraiment français, ni tout à fait Arabes, exterritorialisés sur leur propre territoire. (...) leur appartenance joue comme une sorte de stigmat qui fait qu’ils ne sont pas traités à parité avec leurs concitoyens. (...) le poids de cette discrimination négative est de plus en plus lourd à porter. (...) Ces jeunes se frottent ainsi, au quotidien à un déni grave de citoyenneté. L’évidence saute aux yeux : le modèle républicain, qui a bien fonctionné lors des précédentes vagues d’immigration, n’assure plus une égalité de traitement de tous les citoyens.*»

³ Enquête JOC/CSA, Avril 2011.

⁴ Enquête « Génération quoi ? » (France Télévision) menée auprès de 210.000 jeunes de 18 à 34 ans.

⁵ Cf Castel R., in « Nous avons quelque chose à vous dire. Parole des jeunes des quartiers » Ecole de la deuxième chance, ed. L’Harmattan, 2010.

Comment enrayer ce processus sans questionner les politiques publiques et les interventions censées favoriser l'autonomisation, l'éducation, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ? Sur ce plan, la densité des dispositifs et des acteurs, le cloisonnement des interventions par thématiques, la segmentation par tranche d'âge, semblent renforcer un sentiment de confusion et d'illisibilité pour les jeunes. Par ailleurs, les 16-25 ans et à fortiori les 18-25 ans constituent une catégorie qui demeure peu investie par les professionnels et les institutions, si ce n'est les missions locales et les autres opérateurs intervenant dans le champ de la formation, de l'insertion ou de la prévention. L'offre qui leur est faite s'inscrit principalement dans une visée réparatrice et se concentre sur un public en difficulté laissant de côté la majorité des jeunes en occultant de fait les « ressources » qu'ils peuvent représenter.

IV. Pour une politique de la reconnaissance qui « laisse place et part » aux jeunes :

Dans cette lecture, c'est globalement l'ensemble des « façons de faire » et de prise en compte des jeunes par les « institutions » et la société qui sont remises en question, qu'il s'agisse de l'école, des équipements de proximité, des missions locales, des acteurs sociaux, etc. Au-delà des difficultés sociales et économiques vécues par les jeunes des quartiers populaires, la représentation stigmatisante qui les enferme dans la fonction de symptômes d'un malaise social interdit que leur parole soit véritablement entendue, que leur participation à la vie publique soit validée.⁶ C'est pourquoi dans cet esprit, si les dispositifs qui tentent de favoriser l'accompagnement des jeunes à l'autonomie et de faciliter leurs accès au logement, à l'emploi, à la santé... sont essentiels, d'autres enjeux émergent pour restaurer la dignité des personnes. Cette perspective de reconnaissance suppose un changement de regard porté sur les jeunes des quartiers populaires : le passage d'une jeunesse considérée comme une « menace » à une jeunesse perçue comme une « ressource ». Considérer les personnes et dans le cas présent, les jeunes comme des ressources, c'est s'inscrire dans un paradigme de la reconnaissance, très différent de celui de la réparation ou de la redistribution, dominants au sein des approches en direction de la jeunesse. Aborder la jeunesse comme ressource signifie s'éloigner du paradigme de la jeunesse dangereuse, qui renvoie à l'affrontement, à la stigmatisation, à la délinquance, l'insécurité, la violence... Cette approche a fait souche dans les politiques publiques. C'est la logique bien connue de « populations à risques » et de « territoires à la dérive » dont la politique de la ville dans sa lecture prédominante du « cumul des handicaps » et de « réduction des écarts à la norme », n'est pas exempte.

Tâcher de mieux prendre en compte la jeunesse et les 16-25 ans amène à interroger largement les pratiques professionnelles et les référentiels métiers. Cela suppose aussi de bousculer les logiques sectorielles et le cloisonnement actuel des interventions. Cela implique une réflexion collective associant institutions et opérateurs pour concevoir et co-construire un référentiel d'action publique en direction de la jeunesse et des 16-25 ans peut-être moins soucieux de chiffres, de procédures, de « prise en charge » que de principes directeurs guidant l'action dans le sens de la socialisation et de l'autonomie des jeunes. Dans cette perspective, l'intervention publique en direction de la jeunesse devrait cesser d'être majoritairement inscrite dans une visée réparatrice mais devenir un outil de la reconnaissance sociale des jeunes.

Sur le plan de l'action, s'engager dans la voie de la reconnaissance suppose une transformation des pratiques quotidiennes dans l'intervention en direction des jeunes dans un grand nombre de secteurs qu'il s'agisse de l'éducation formelle ou informelle, du champ de l'insertion professionnelle ou du travail social. Ces transformations requièrent des postures professionnelles spécifiques (pédagogies actives, postures d'accompagnement au changement, de développement social, de maïeutique, coaching...) dans des cadres institutionnels plus souples, et des institutions apprenantes, en réflexivité, en coopération.

⁶ Cf. Roman J., « Eux et nous », Paris, Hachette, 2006.

S'engager dans la voie de la reconnaissance suppose également le développement de politiques participatives spécifiques qui laissent « place » aux jeunes, en les considérant comme des citoyens de plein droit et des personnes dotées de savoirs et de compétences. C'est aussi leur laisser une part, c'est-à-dire une capacité d'influence, de pouvoir sur le système dans lequel ils s'insèrent. Ces politiques peuvent s'orienter dans la voie plus « politique » de la création d'instances et de conseils de jeunes ou bien favoriser le soutien aux initiatives de jeunes, c'est-à-dire agir pour une citoyenneté par l'action. Ces deux dimensions sont complémentaires et trouvent chacune leur place dans une stratégie du renforcement de la participation des jeunes.

S'engager dans la voie de la reconnaissance suppose aussi de travailler de manière cohérente dès le plus jeune âge dans ce sens, en prenant en compte la continuité des parcours et des trajectoires ainsi que les périodes de transition (enfance / jeunesse ; adolescence / âge adulte ; etc.). Les politiques d'éducation à la citoyenneté, les interventions visant à favoriser l'estime de soi, la découverte de l'autre, l'expression, l'analyse, l'action collective, le sens critique sont essentiels au processus d'autonomisation.

V. Agir en faveur de la reconnaissance et de la participation des jeunes, quelles pistes opérationnelles ?

Nous avons identifié trois axes d'orientations stratégiques en faveur du renforcement de la participation et du pouvoir d'agir des jeunes. Chaque axe se décline en plusieurs préconisations. L'ensemble se réfère à un référentiel d'intervention en direction de la jeunesse qui s'inscrit dans un paradigme de la reconnaissance.

Quatre principes transversaux devront être pris en compte dans l'ensemble des orientations qui vont être présentées :

- ⇒ **Penser la continuité entre les âges et agir dès le plus jeune âge pour favoriser la citoyenneté active des adultes en devenir.** Il paraît en effet assez évident que s'employer très tôt à favoriser le sens critique, la capacité à s'exprimer, à confronter des points de vue, à prendre des initiatives et à agir collectivement peut largement contribuer à forger de jeunes adultes plus en capacité de maîtrise sur eux-mêmes et leur environnement. Cependant, comme nous l'avons vu au cours de l'étude, les interventions en direction des jeunes sont généralement cloisonnées en fonction des thématiques abordées portant chacune leurs enjeux propres (loisirs, logement, éducation, santé, etc.) et segmentées selon des critères d'âges. Les périodes de transition (enfance/ jeunesse ; préadolescence / adolescence / adulescence ; mineur / majeur ; etc.) constituent des nœuds charnières de grande importance qui méritent une attention particulière pour penser la continuité des interventions à travers celle des parcours et des trajectoires sociales.
- ⇒ **Intégrer une approche de genre en s'attachant à penser la place des filles** (et des garçons) dans les interventions et les impacts attendus pour les filles et pour les garçons. En effet, la place des filles aux alentours de 13 ans pose question. Une grande partie des interventions en direction de la jeunesse s'adresse en fait essentiellement aux garçons jugés potentiellement « *plus en danger ou plus dangereux* », et beaucoup plus visibles dans l'espace public. La « disparition » progressive des filles dans le milieu associatif, dans les activités, dans l'espace physique de la cité est problématique et nécessite une attention particulière.
- ⇒ **Renforcer la place faite aux démarches collectives dans le cadre des actions soutenues ou mises en œuvre par les pouvoirs publics.** Si le groupe demeure l'outil privilégié des interventions en direction des enfants et des préadolescents, à partir de 15 ou 16 ans, l'approche collective s'efface largement au profit d'approches individuelles, rejoignant ainsi la grande majorité des démarches d'intervention sociales. Le travail avec le groupe constitue pourtant une entrée essentielle dans le développement du pouvoir d'agir et plus largement dans le champ du développement local. Une politique ou une stratégie de participation implique nécessairement

d'agir en faveur de l'expression d'une parole collective, de l'analyse collective et de l'action collective. C'est pourquoi rééquilibrer approche individuelle et approche collective à tout âge constitue un point clef d'une stratégie d'intervention en direction des jeunes, (comme plus largement dans le champ du travail social entre l'ISAP et l'ISIC).

⇒ **Les familles et plus largement les adultes font partie des solutions.** Cela a été peu développé dans l'étude, mais il s'agit pour nous d'une évidence : si la place des jeunes dans la société est une question qui concerne l'ensemble de la société ; de la même manière la place des jeunes dans un territoire, une ville, un quartier concerne l'ensemble de la communauté adulte et en particulier les familles et les parents. Ceux-ci dans les interventions éducatives et à fortiori lorsqu'il s'agit de quartiers populaires, sont trop souvent marginalisés. Pourtant, et même s'ils ont parfois besoin de trouver des points d'appui dans leur fonction parentale, ils constituent l'un des éléments d'ancrage d'une politique de la jeunesse. Créer des lieux et des temps de rencontre entre parents, professionnels de la jeunesse, élus et jeunes semble essentiel pour générer une conscience collective de l'accueil et de l'accompagnement des nouvelles générations. Aussi, penser des interventions en direction de la jeunesse suppose également de réfléchir aux liens indispensables à construire avec leur famille et plus largement les liens avec la communauté des adultes.

✘ Orientation n°1 : Passer de la « réparation » à la « reconnaissance », un nouveau référentiel d'action publique en direction de la jeunesse.

Travailler à l'évolution des cadres de référence de l'action publique en matière de jeunesse constitue un point essentiel dans la mesure où cela devrait permettre de renforcer la transversalité et la cohérence de la multiplicité des interventions réalisées en direction des jeunes. Cette orientation n°1 constitue sans doute l'une des plus importantes, dans la mesure où elle constitue un chapeau favorisant le dialogue entre acteurs et la transversalité, à partir duquel les autres orientations proposées peuvent se décliner. L'enjeu est bien de créer un espace d'échanges et de réflexion collective permettant la connaissance partagée et l'adaptation des stratégies et des interventions.

Proposition 1.A : Construire collectivement les bases d'un référentiel d'action publique en faveur de la participation et de l'empowerment des jeunes.

L'émancipation individuelle et la capacité à construire des organisations collective et/ou politique devraient constituer des socles de ce référentiel.

Proposition 1.B : Organiser un séminaire permanent « Agir ensemble pour et avec la jeunesse » favorisant le décroisement des acteurs et l'intelligence collective.

Le travail collectif entre acteurs de la jeunesse et avec des jeunes devrait viser à mieux appréhender et partager les enjeux liés à la jeunesse dans leur globalité ; à améliorer la connaissance des besoins des jeunes et de leurs apports ; à faciliter la coordination entre acteurs, à rendre l'action publique plus lisible et efficiente, de façon à mieux accompagner les jeunes dans leurs parcours. Ce séminaire devrait permettre de faire émerger un guide pour la construction d'une politique locale de jeunesse.

Proposition 1.C : Faire évoluer les pratiques professionnelles dans une meilleure prise en compte des enjeux de la participation et de l'empowerment des jeunes.

Le séminaire permanent pourrait ainsi se fixer comme objectif la constitution d'une offre de qualification centralisée et destinée aux acteurs de la jeunesse, en même temps que l'organisation d'un espace d'analyse et d'échange de pratiques. Il pourrait constituer en son sein une forme de « laboratoire des pratiques, des méthodologies et des expériences » pouvant donner lieu à un travail de veille et de capitalisation.

Proposition 1.D : S'inscrire dans le mouvement des Villes éducatrices

La construction progressive d'un nouveau référentiel d'action publique en direction de la jeunesse centré sur la reconnaissance des jeunes suppose une coordination plus forte des interventions en direction des jeunes et le passage progressif d'une juxtaposition de dispositifs à la constitution d'une politique locale de la jeunesse. Concevoir la découverte du territoire et son appropriation par tous comme un enjeu éducatif est une piste intéressante dans la construction d'une stratégie d'intervention en direction de la jeunesse. Cette piste peut concerner Marseille mais également la dimension métropolitaine en permettant de franchir de nouvelles frontières tout en favorisant la rencontre avec d'autres jeunes du bassin métropolitain.

✘ Orientation n°2 : Identifier la jeunesse comme une priorité stratégique transversale au sein du contrat de ville

Le Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 a défini la jeunesse comme une priorité transversale de l'action gouvernementale. Aussi doit-elle constituer une priorité transversale au sein de la politique de la ville et se décliner à travers ses trois piliers, qu'il s'agisse de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain, du développement de l'activité économique et de l'emploi.

Proposition 2.A : Inscrire un volet jeunesse dans le contrat de ville dans une logique d'accompagnement à l'autonomie, à la socialisation et à la reconnaissance des jeunes : « Révéler et valoriser la jeunesse » (plutôt que la (re)construire)

Affirmer l'intérêt d'une approche plus transversale, globale et territoriale de la jeunesse suppose de l'inscrire en tant que telle dans le futur contrat de ville et de construire les passerelles et les articulations entre les différents types d'intervention en direction de la jeunesse (éducation, prévention, insertion, etc.). Affirmer l'enjeu de la reconnaissance des jeunes est également une priorité dans une approche qui vise à renforcer l'engagement, la participation, le soutien aux initiatives. Penser les jeunes comme ressource constitue un défi dans la mesure où une grande partie des interventions déployées à leur intention vise aujourd'hui à traiter un problème, à « panser » des carences ou des « handicaps ».

Proposition 2.B : Elaborer un « focus jeunesse » dans l'élaboration du diagnostic et du projet de territoire : « quelles situations de la jeunesse et quelle place aux jeunes dans le territoire ? »

L'approche globale de la jeunesse doit pouvoir se construire à partir de l'analyse et des expériences de terrain. C'est pourquoi, à l'échelle de chaque territoire prioritaire, il semble essentiel, dès la phase de diagnostic participatif, d'élaborer un « focus jeunesse » permettant à terme de nourrir le projet de territoire.

Proposition 2.C : Prendre en compte la dimension jeunesse dans la création des conseils de citoyens

A partir des diagnostics territoriaux et du « focus jeunesse », il sera possible de repérer des « jeunes ressources » facilitant la constitution du conseil citoyen.

Le conseil de citoyen, pour asseoir sa légitimité, doit pouvoir jouer un rôle d'animation territoriale et de mobilisation au-delà de ses membres. Dans cet esprit, il serait pertinent que les conseils citoyens puissent se saisir ou être saisis de la question jeunesse et construire des temps de rencontres, d'analyses et de propositions avec les jeunes (notamment) en faveur d'une politique jeunesse. Cette démarche devrait être attentive aux moyens de faciliter à la fois l'expression, la prise en compte des jeunes et l'appui à la montée de leadership et le soutien à des initiatives jeunesse.

Proposition 2.D : Saisir l'opportunité des services civiques pour favoriser la mobilisation et la participation des jeunes dans la construction de contrat de ville

Le « réservoir » de jeunes que constitue le service civique pourrait être déployé en partie en faveur de la mobilisation et de la participation des jeunes, dans le cadre notamment (mais pas

exclusivement) de la constitution des conseils citoyens et à différents étapes (participation à l'élaboration du contrat, mise en œuvre, suivi et évaluation). Les services civiques pourraient jouer un rôle important de relais ou d'ambassadeurs en direction d'autres jeunes.

✗ Orientation n°3 : Agir en faveur d'une citoyenneté juvénile, politique et sociale

La participation juvénile peut se décliner sous des formes diverses, privilégiant une « citoyenneté politique » (instances et conseils de jeunes) ou une « citoyenneté civile » (empowerment, initiatives de jeunes). La dynamique de participation peut aussi se révéler en créant de nouveaux espaces (instances, associations, collectifs) ou bien en transformant des espaces déjà existants (l'école, le centre social, la mission locale, etc.).

Proposition 3.A : Faciliter la création d'espace de participation des jeunes

La création d'espaces de participation de jeunes pourrait se combiner avec la mise en place des conseils citoyens et pourrait faire l'objet d'un appel à projet spécifique dans le cadre de la politique de la ville.

Nous avons constaté également au cours de l'étude que même dans les organisations et les équipements qui leurs sont dédiés (association, école, mission locale...) les jeunes disposent de peu de place dans les espaces de réflexion stratégiques et de gouvernance. Il y a là un paradoxe dans la mesure où ces mêmes organisations développent parfois un discours et affichent des orientations visant le renforcement de la participation et l'autonomisation du sujet. Ce sujet très complexe et sensible, puisqu'il touche les modalités organisationnelles et la prise de décision, reste cependant essentiel et constitue l'une des pierres angulaires de la construction de la confiance entre jeunes et institutions. Il est au cœur des réflexions sur « l'institution bienveillante », notion émergente au sein des institutions dont l'école par exemple. Favoriser la participation des jeunes dans les organisations qu'ils fréquentent pourrait être l'objet d'une action expérimentale, avec des structures volontaires, visant notamment à étayer et explorer cette notion « d'institution bienveillante. »

Proposition 3.B : Organiser un « parlement libre des jeunes » d'ici deux ans, à l'échelle métropolitaine Aix-Marseille-Provence

Le parlement libre des jeunes, dont les origines sont à rechercher au Québec⁷, est un processus construit à partir de plusieurs foyers d'expression et de réflexion collective de jeunes, mobilisant dans un mode coopératif des personnes et des structures diverses (école, associations, Missions locales, syndicats étudiants, etc.). Un parlement libre n'est pas une dynamique institutionnelle ; il est indépendant des pouvoirs publics et ne vise pas à répondre aux enjeux institutionnels des structures organisatrices qui doivent plutôt se mettre au service de l'organisation du processus. Un « parlement libre » est construit de façon libre et créative par des partenaires divers qui partagent ses objectifs. Ils évoquent les rêves et les colères des jeunes dans leur grande diversité en s'attachant néanmoins à attirer l'attention sur les difficultés et les précarités nécessitant un sursaut et des réponses collectives. Le parlement libre vise à permettre le dialogue entre des jeunes entre eux et avec des décideurs. Il aboutit, lors de l'organisation d'un événement de rencontre à des propositions formalisées résultant des échanges et du vote des jeunes.

Proposition 3.C : Faciliter la citoyenneté active des jeunes à travers un soutien aux initiatives et à l'empowerment

La citoyenneté et la participation des jeunes ne se réduit pas à la mise en place de conseils locaux de la jeunesse. La « citoyenneté par l'action » constitue une autre dimension de la participation. C'est l'une des stratégies d'intervention les plus pertinentes pour favoriser le pouvoir d'agir. Quelle que soit la thématique d'entrée, cette forme de participation horizontale, d'initiative citoyenne, se

⁷ Le parlement libre est une initiative inspirée du Parlement de la Rue organisé par un collectif d'associations au Québec en 2000. Il s'agit d'une expérience de démocratie directe mobilisant des jeunes invités à s'exprimer, proposer ou revendiquer mais aussi à s'organiser collectivement.

construit par la mise en projet d'envies, d'idées, d'énergies. C'est à travers le désir et la passion que les jeunes trouvent la possibilité de développer un engagement concret dont ils sont les porteurs.

De fait, dans la mesure où les jeunes de plus de 16 ans ont plutôt tendance à déserté les structures de proximité ou bien n'y sont plus accueillis, l'absence ou l'insuffisance de lieux d'accueil inconditionnel, de lieux adaptés aux temporalités et à la socialisation de ces jeunes constitue un premier obstacle dans cette voie et détermine un enjeu réel : la création de lieux accueillant de manière inconditionnelle les jeunes, et aussi des lieux pour les jeunes, des lieux de fabrique d'idées et de projets, à l'image des « fab lab » dont les caractéristiques principales sont l'ouverture, la rencontre de talents et d'énergies diverses et la création collaborative. Les contrats de ville pourraient développer, sur des espaces tests et en appui avec des structures volontaires, une dynamique de lieux de fabrique à projets.

La construction d'une stratégie locale (ou métropolitaine) de soutien aux initiatives de jeunes pourrait constituer l'un des axes forts en matière d'intervention publique en direction de la jeunesse et particulièrement des plus de 16 ans. Il suppose à la fois d'engager des moyens financiers et de créer ou de s'appuyer sur une structure coordinatrice apportant son soutien à l'accompagnement des projets et des initiatives des jeunes tout en favorisant leur mise en réseau et les approches collaboratives.

Proposition 3.D : Favoriser les franchissements de « frontières » et agir pour la mobilité des jeunes.

S'attacher à favoriser la mobilité des jeunes dans toutes ses dimensions constitue un facteur essentiel pour lutter contre « l'effet quartier » et « l'effet couloir » que nous avons décrits dans l'étude. Le décroisement (géographique, social, le mélange des publics) apparaît comme un point central pour « ouvrir le champ des possibles ». L'une des clefs du décroisement des jeunes repose également sur le décroisement des structures qu'ils peuvent être amenés à fréquenter et aux démarches coopératives que ces structures peuvent engager pour faciliter les circulations, les confrontations, le développement du capital social, les découvertes de soi à travers la rencontre avec d'autres.

Proposition 3.E : Faciliter l'expression individuelle et collective à travers la production de contenus médiatiques

Le poids stigmatisant des médias dans la « mauvaise image » des jeunes et des quartiers a été en permanence rappelé au cours de l'étude. Comment favoriser un changement de regard sur les jeunes et les quartiers ? Comment transformer les représentations des autres et de soi-même ? Comment produire soi-même et faire entendre des paroles, des expériences plus riches et profondes que les caricatures habituelles ?

Favoriser l'émergence d'espaces de parole collective et des contenus susceptibles d'être médiatisés constitue alors un enjeu important. Dans cette optique de nombreuses pistes sont possible (journaux de quartiers, ateliers d'écriture, réalisation de films, etc.). Des initiatives existent déjà. Des productions (ponctuelles et isolées) sont réalisées chaque année par des associations, des écoles, des collectifs... Leur diffusion demeure souvent malheureusement restreinte à quelques initiés.

Proposition 3.E: Faciliter l'éducation à la citoyenneté à tout âge

L'éducation à la citoyenneté, dès le plus jeune âge, constitue un point important dans une stratégie visant le renforcement de la participation des jeunes. Sur ce volet trois points peuvent être déclinés :

- Promouvoir et utiliser des méthodes adaptées et des pédagogies actives (comme par exemple le jeu citoyen « la démocratie comment ça marche ? » développé par l'Université du Citoyen)
- Réinvestissant les espaces dédiés à l'éducation à la citoyenneté (notamment au sein de l'Education nationale avec les maisons des lycéens, les heures de vie de classe, les ECJS, etc.), qui pour la plupart sont inopérants, faute d'un portage structurel et dont la réussite repose donc sur l'engagement individuel de professeurs.
- Construire et rendre visible une offre diversifiée en direction des structures accueillant des jeunes.